

Monsieur le président,

en réponse à vos courriers, je vous informe que :

- * Les salles associatives existent et sont déjà à disposition des associations qui les utilisent régulièrement et autant que de besoin.
- * Le forum des associations s'est déjà tenu dans le passé et une nouvelle édition est prévue cette année le 11 septembre. C'est la commission associative qui gère cet évènement.
- * Nous ne désirons pas ouvrir le groupe Adefpat à une association d'opposition ; ce doit être un groupe neutre pour la bonne tenue et la discrétion nécessaire lors de la période de réflexion sur ce sujet.

D'autre part, en ce qui concerne les projets strictement citoyens et d'intérêt général que vous pourriez avoir, je vous suggère d'adhérer aux associations déjà existantes et de les développer dans ce cadre.

Vous comprendrez aisément que votre association issue d'une démarche électorale et qui se positionne nettement comme une opposition critique, ne peut pas être considérée comme une association d'intérêt strictement communal et à ce titre être financée ou aidée par la collectivité. Comprenez aussi qu'il n'y a aucun parti pris personnel contre vous ou les membres de votre association dans nos décisions. Vous avez choisi un positionnement qui a ses conséquences et vous devez les assumer. Veuillez recevoir, monsieur le président, mes cordiales salutations.

Le Maire, Solange OURCIVAL